



**PRÉFET  
DES ARDENNES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction départementale des territoires

Service Environnement

Unité Eau

Affaire suivie par : Alexia Aymoz

Tel : 03 51 16 50 21

@ : alexia.aymoz@ardennes.gouv.fr

Charleville-Mézières, le 08/09/2022

Le directeur départemental des territoires  
à

Commune de Briquenay  
Route du Vivier  
08240 BRIQUENAY

Objet : Travaux de création d'un ouvrage de franchissement sur le ruisseau du Moulin sur la commune de Briquenay et adaptations des mesures de restriction prévues dans l'arrêté préfectoral n°2022-440 portant limitation provisoire de certains usages de l'eau sur les communes de la zone d'alerte eaux souterraines des Calcaires de l'Oxfordien des Ardennes

Vous avez prévu des travaux de création d'un ouvrage de franchissement sur le ruisseau du Moulin pour une desserte forestière sur la commune de Briquenay.

Par mail du 17 août 2022, vous demandez à déroger à l'arrêté préfectoral en vigueur portant limitation provisoire de certains usages de l'eau sur les communes de la zone d'alerte eaux souterraines des Calcaires de l'Oxfordien des Ardennes, qui stipule à l'article 3 que les travaux en cours d'eau doivent être reportés.

Actuellement, l'arrêté préfectoral n° 2022-440 du 24 août 2022 portant limitation provisoire de certains usages de l'eau sur les communes de la zone d'alerte eaux souterraines des Calcaires de l'Oxfordien des Ardennes est en vigueur sur la commune de Briquenay.

En outre, l'article 8 de l'arrêté préfectoral n°2022-267 du 30 mai 2022 fixant un cadre pour la mise en œuvre des mesures de limitation ou de suspension provisoire des usages de l'eau dans le département des Ardennes en période de sécheresse permet en effet une adaptation des mesures prescrites.

Vous êtes autorisé à réaliser les travaux de création d'un ouvrage de franchissement sur le ruisseau du Moulin pour une desserte forestière sur la commune de Briquenay conformément aux prescriptions du dossier loi sur l'eau enregistré sous le numéro 08-2020-00039 et selon les modalités que vous nous avez précisées par mail en date du 05 septembre 2022.

Pour le directeur départemental des territoires,  
la cheffe de l'unité police de l'eau

Laureline Ledoux

3 rue des Granges Moulues – B.P. 852 – 08011 Charleville-Mézières Cedex

Horaires d'ouverture : 9h00-11h30 et 14h00-16h30 - Téléphone : 03 51 16 50 00 – Télécopie : 03 24 37 51 17

Courriel : ddt@ardennes.gouv.fr - Site Internet : www.ardennes.gouv.fr